

Séance du 06 avril 2018

L'An deux mil dix-huit, le six avril, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 30 mars 2018

Nombre de Conseillers

* en exercice	:	19
* présents	:	14
* votants	:	17

Présents : Mrs PERRUCHE - VERNE — M. PÊTRE – Mmes LAURENT- DA COSTA - FERNANDEZ - TURCHET - MM. DURANDIN – GREUSARD - Mme DALAIS - Mrs MANIGAND - AMET– HUDELEY- VERDIN

Excusés : Mmes ARTERO (pouvoir donné à M. MANIGAND) DESPLANCHES (Pouvoir donné à Mme TURCHET) COLLARD (pouvoir donné à Mr DURANDIN)

Absents : Mmes LESSELLIER et MARCHIONINI

Madame Joëlle LAURENT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Compte rendu des activités de la communauté de communes**
- **Compte administratif et compte de gestion 2017 (Principal et Assainissement)**
- **Affectation des résultats (pour budget principal et budget assainissement)**
- **Votes des taux d'imposition**
- **Votes des budgets (principal et assainissement)**
- **Documents d'urbanisme**
- **Courriers divers**
- **Questions diverses**

Compte rendu des activités de la communauté de communes

Compte rendu a été donné du conseil communautaire du 26 mars 2018.

Compte administratif et compte de gestion 2017 (Principal et Assainissement)

Pour ce sujet, les membres du conseil municipal élisent M. PÊTRE, Président de séance.
Il présente le compte administratif 2017 pour :

- Le Budget Commune
- Le Budget Assainissement

Le Conseil municipal **APPROUVE** par 13 voix POUR et 2 abstentions le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget Commune ainsi que celui du budget Assainissement

Comptes de gestion 2017

Le Conseil municipal **APPROUVE** par 14 voix POUR et deux abstentions les comptes de gestion de l'exercice 2017 dressés par Monsieur le Receveur municipal pour les budgets suivants :

- Budget Commune
- Budget Assainissement

Affectation des résultats (pour budget principal et budget assainissement)

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de	165 688.05 €
- un déficit de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	165 688.05 €
---	--------------

<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
---	--------

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	165 688.05 €
---	---------------------

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	166 926.43 €
---	--------------

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-3 443.00 €
---	-------------

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
--------------------------------	-------------	---------------

AFFECTATION = C	=G+H	165 688.05 €
------------------------	-------------	---------------------

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		165 688.05 €
---	--	--------------

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €
--	--	--------

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 pour le budget assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent 68 296.99 €
- un déficit d'exploitation 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	40 275.32 €
dont Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	28 021.67 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	68 296.99 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	87 048.40 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	68 296.99 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	68 296.99 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	

DEFICIT REPORTE D 002 (3)

- (1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Votes des taux d'imposition 2018

M. le Maire propose au conseil municipal le budget 2018.
Il estime qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les impôts locaux cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition actuels pour l'année 2018, soit :

Taxe d'habitation	9,88
Taxe foncière bâti	10,93
Taxe foncière non bâti	31,39

AUTORISE le Maire à signer la présente délibération et tous les documents nécessaires à son exécution

Votes des budgets (principal et assainissement)

Les principaux travaux prévus pur 2018 sont :

- *Toit de la mairie*
- *Toit de la salle des Fêtes et Vélux (Réparation)*
- *Reprise du préau de l'école (étanchéité, sablage et lasure)*
- *Alarme à l'école*
- *Toit de l'église*
- *Voirie : (rue du Bourg Chemin des Meuniers, chemin de l'Aumusse, Chemin de l'Etang Monnet (enrobé), trottoir devant le garage de la Samiane*

Vote du budget principal 2018

Monsieur le Maire présente le budget principal 2018 ainsi que la note de présentation brève et synthétique qui sera affichée à la porte de la mairie et insérée sur le site internet de la commune

Le budget proposé est arrêté à :

922 574 € en recettes et en dépenses de fonctionnement.
754 246 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE à 15 voix POUR et 2 Abstentions le budget présenté.

Vote du budget assainissement 2018

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2018 ainsi que la note de présentation brève et synthétique qui sera affichée à la porte de la mairie et insérée sur le site internet de la commune.

Le budget proposé est arrêté à :

239 637 € en recettes d'exploitation
157 617 € en dépenses d'exploitation.

77 411 € en dépenses d'investissement.
209 984 € en recettes d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE par 15 voix POUR 2 voix CONTRE le budget présenté

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 02 mars 2018.

DPU

Vte PELLETIER/MALATERRE
Vte COM PROMOTION IMMO/DESMYTTER
Vte AIN HABITAT/ASL LE PRE VALLET
Vte SCI RDM et SARL LES BLES D'OR/MURAD

PC

PC00113416D0002- DESMYTTER demeurant - 603 rue du Palachin 01750 Pour la construction d'une maison 4 la Villeneuve Nord
PC 00113418D0003 - TOMAS Alexis demeurant - 94 rue Rambuteau 71000 MACON Pour la construction d'une maison le Clos du Bief lot n° 2.

DP

DP 00113418D0008 - LANDRIX Sébastien demeurant 98 Chemin des Creuses pour la construction d'une piscine
DP 00113418D0009 - DO CABO David demeurant 10 rue Jean paget 69470 COURS pour la construction d'un abri terrasse + abri bois 65 Chemin des Serres
DP 00113418D0010 - RAVOYARD Véronique demeurant 124 rue de Chasse Lièvre 01290 CROTET pour la construction d'un portail
DP 00113418D0011 - DALAIS Nicolas demeurant 126 rue des Burtins 01290 CROTET

pour la construction d'une piscine

Courriers divers

Néant

Questions diverses

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures.

PERRUCHÉ	VERNE	MOREL DA COSTA	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND
ARTERO <i>Excusée</i>	FERNANDEZ	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY	AMET
LESSELLIER <i>Absente</i>	DESPLANCHES <i>Excusée</i>	TURCHET	COLLARD <i>Excusée</i>	DURANDIN	GUILLOMIN MARCHIONINI <i>Absente</i>
DALAIS					